

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE SILICOMANGANÈSE DE CHINE OU DU KAZAKHSTAN**

2008/53 du 05/09/2008. Conformément au règlement (CE) n° 865/2008 du Conseil du 27 août 2008 (JOUE L 237 du 04/09/2008), la suspension des droits antidumping définitifs applicables aux importations de silicomanganèse originaire de la République populaire de Chine et du Kazakhstan est **prorogée jusqu'au 6 septembre 2009**.

Ce règlement entre en vigueur le 5 septembre 2008.